

Didier DUPRÉ

A Compiègne sous Louis XVI, le moulin à bateaux de Cordelle.

Didier Dupré, étudiant à l'Université de Compiègne, en présence du professeur Joël Debout, évoque le moulin à bateaux de Cordelle.

L'ancienne machine à vapeur Farcot qui servait à remonter l'eau d'Oise dans le réservoir de la porte Chapelle a été inaugurée après trois années de restauration par l'U.T.C..

Des documents anciens provenant du Palais National et de la Bibliothèque de Compiègne indiquent déjà la présence d'une pompe en cet endroit 200 ans plus tôt, « La Machine de Cordelle ».

Cette machine a été inaugurée en août 1786 par le roi Louis XVI, il y a exactement deux cents ans. Ne disposant d'aucun croquis d'elle, le conférencier a décidé d'en reconstituer l'image à partir de descriptifs d'époque et de rechercher des informations à son sujet.

Le fonctionnement de la machine est élémentaire : des bateaux amarrés munis de roues à aubes entraînées par le courant actionnent des pompes. Une canalisation étanche et articulée porte l'eau sur la berge et au réservoir. L'originalité du système tient au fait que la machine suit les mouvements de la rivière et fonctionne imperturbablement.

L'ingénieur Cordelle a placé des machines de ce type en de nombreux endroits de France, notamment à Paris.

Ce genre de machine, méconnu aujourd'hui, a été répandu durant des siècles, apprécié pour sa régularité contrairement aux moulins à eau fixes, et aux moulins à vent. Ils constituaient les seules sources d'énergie avec la force musculaire.

Les roues à aubes des moulins à bateaux ont fourni durant des siècles l'énergie nécessaire à broyer le blé, presser le raisin, les olives, scier le bois, forer les canons, battre la monnaie et même polir les pierres précieuses. C'est dire s'ils étaient indispensables ! et justifiaient le déplacement du roi pour l'inauguration ! Les plus anciens dateraient du X^e siècle avant J.C.. On les comptait par centaines du XVII^e au XVIII^e siècle à Paris sur la Seine.

Aujourd'hui oubliés, ils ont disparu avec l'augmentation du trafic de la navigation et l'apparition des machines à vapeur, puis l'électricité.

Ces machines ont rendu de grands services, et à Compiègne, celle de Cordelle a fonctionné durant une vingtaine d'années pour élever l'eau au réservoir.

Joël Debout, dans une brochure publiée à l'occasion du bicentenaire de cette machine, reconstitue son image par ordinateur.

7 Février

Abbé Bernard MERLETTE

Une réforme orageuse, celle des bénédictins de Saint-Corneille en 1150.

Le président François Callais annonce avec grande tristesse la disparition d'un de nos membre honoraire, Bernard Ancien, remarquable érudit soissonnais, qui prési-

da de très nombreuses années la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

L'abbé Bernard Merlette, poursuivant sa série de communications sur l'abbaye Saint-Corneille évoque « une réforme orageuse », celle des bénédictins, intervenue en 1150, qui présente du reste un caractère assez énigmatique.

Le conférencier situe cette réforme dans un cadre plus général, spatial et temporel : elle constitue un épisode assez tardif de la grande réforme grégorienne, qui a connu une remarquable vigueur dans nos régions au début du siècle : citons en particulier la réforme de l'abbaye carolingienne de Saint-Jean de Laon, où en 1128 les religieuses en proie à de grands désordres, sont remplacées par des bénédictins : à Argenteuil, les religieuses (parmi elles la célèbre Héloïse) font place aux moines de Suger.

On ne compte plus dans le diocèse de Soissons les réformes de monastères ou les nouvelles fondations de différents ordres, tels Cîteaux, Prémontrés, etc...

A Compiègne, on ne comprend guère ce qui a donné lieu à la réforme :

En 1147 le pape Eugène III, cistercien, confirme sans difficultés les biens de la collégiale, mais deux ans plus tard, le roi Louis VII, de retour de croisade, rencontre le pape à Frascati en décembre 1149, et ils décident d'un commun accord de propager « la religion », (ou vie religieuse) dans l'église de Compiègne. La décision pontificale est notifiée à Suger par une bulle le chargeant avec Baudoin, évêque de Noyon, « d'instaurer la religion » à Compiègne, et d'ériger « le camp de Dieu » après avoir dispersé le « camp du Diable ».

Des moines de Saint-Denis, sous la conduite du prieur, homme de confiance de Suger, Eudes de Deuil, sont alors envoyés à Compiègne.

D'après les actes du cartulaire, les choses se sont très mal passées, au milieu des insultes des chanoines à l'adresse de l'évêque, qui réussit pourtant, en présence du roi, à bénir le nouvel abbé, le 16 septembre 1150, jour de la fête de Saint Corneille et Saint Cyprien.

Mais le lendemain, Philippe frère du roi, et trésorier de Saint-Corneille, dépossédé de son bénéfice, fomenta une véritable émeute avec une troupe armée, s'enferma dans l'église, pilla les reliques et menaça de mort les moines. Ce sont les bourgeois de Compiègne qui forcèrent l'entrée de l'église. Le comte de Crépy, Raoul de Vermandois, fut chargé de sévir, et saisit les biens des chanoines.

Peu à peu le calme revint, les chanoines rentrèrent dans le rang et le pape intervint pour qu'ils jouissent tranquillement de leurs biens jusqu'à leur disparition ; en effet depuis Charles le Chauve, ils bénéficiaient de l'exemption, droit confirmé en 1095.

Philippe Racinet, à la suite de cet exposé, rappelle la raison attribuée par Aubry de Trois Fontaines à cette réforme de Compiègne : les chanoines étaient accusés de mettre à mort chaque année un cervidé : un conflit de chasse, dans cette forêt royale, serait-il à l'origine du différend ? Reste que ce « camp du Diable » reste bien mystérieux, même si le roi Louis VI avait déjà tenté de rétablir la discipline chez les chanoines-prêtres, trop enclins à se marier ou à entretenir une concubine.